

⑫ DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑲ Date de dépôt : 23.04.93.

⑳ Priorité :

⑳ Date de la mise à disposition du public de la demande : 28.10.94 Bulletin 94/43.

㉑ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

㉒ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

㉑ Demandeur(s) : *LEGRAND société anonyme* — FR.

㉒ Inventeur(s) : *Barriuso Jean-Pierre et Paulin Daniel.*

㉓ Titulaire(s) :

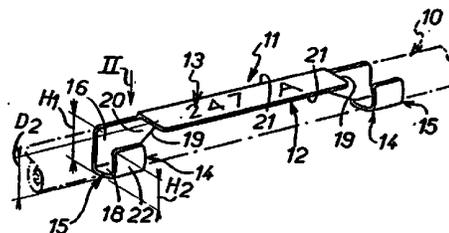
㉔ Mandataire : *Cabinet Bonnet-Thirion.*

㉕ Dispositif de repérage pour conducteur électrique.

㉖ Il s'agit d'un dispositif de repérage comportant une platine (12), qui est destinée à recevoir un message d'identification (13), et, à chacune des extrémités de cette platine (12), des moyens de fixation (14) destinés à permettre de l'assujettir à un conducteur électrique (10) à repérer.

Suivant l'invention, pour l'une au moins des extrémités de la platine (12), et en pratique pour chacune de celles-ci, les moyens de fixation (14) comportent une patte en U (15), qui, par l'une, (16), de ses ailes, se rattache à la platine (12), et dont la concavité est tournée vers celle-ci.

Application, par exemple, aux conducteurs électriques de diamètre relativement modéré, tels que fils, notamment dans les armoires électriques.



"Dispositif de repérage pour conducteur électrique"

La présente invention concerne d'une manière générale les dispositifs de repérage pour conducteurs électriques du genre comportant une platine, qui est destinée à recevoir un message d'identification, et, à chacune des extrémités de cette
5 platine, des moyens de fixation destinés à permettre de l'assujettir à un conducteur électrique à repérer.

Elle vise plus particulièrement le cas où, s'agissant du repérage d'un conducteur électrique de diamètre relativement modéré, du type de ceux communément appelés fils, la platine
10 d'un tel dispositif de repérage se réduit à une simple plaquette mince, sur laquelle est directement imprimé le message d'identification à porter, et qui, compte tenu de sa minceur, est flexible.

Dans les réalisations de ce type connues à ce jour, il est tiré parti de la flexibilité que présente ainsi une telle platine pour réduire les moyens de fixation qui lui sont
15 associés à de simples trous affectant ses extrémités.

Il suffit en effet de cintrer cette platine suivant des génératrices perpendiculaires à sa direction d'allongement pour que, les trous qu'elle présente à ses extrémités se trouvant
20 ainsi sensiblement alignés, elle puisse être directement engagée par ces trous sur le conducteur électrique à repérer.

Cette disposition donne satisfaction, mais, nécessitant d'intervenir sur les conducteurs électriques à repérer par un
25 bout libre de ceux-ci, elle impose de procéder au repérage de ces conducteurs électriques avant leur raccordement.

Elle ne permet donc pas de procéder à un tel repérage sur des conducteurs électriques déjà raccordés à de quelconques
30 appareils ou appareillages, comme cela peut par exemple être le cas dans une armoire électrique.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une disposition permettant d'éviter cet inconvénient.

De manière plus précise, elle a pour objet un
35 dispositif de repérage pour conducteur électrique du genre comportant une platine, qui est destinée à recevoir un message

d'identification, et, à chacune des extrémités de cette platine, des moyens de fixation destinés à permettre de l'assujettir à un conducteur électrique à repérer, ce dispositif de repérage étant d'une manière générale caractérisé
5 en ce que, pour l'une au moins des extrémités de la platine, et, préférentiellement, pour chacune de celles-ci, les moyens de fixation comportent une patte en U, qui, par l'une de ses ailes, se rattache à la platine, et dont la concavité est tournée vers celle-ci.

10 La mise en place d'un tel dispositif de repérage sur un conducteur électrique implique simplement l'engagement de chacune de ses pattes en U sur celui-ci.

Cet engagement pouvant se faire en n'importe quel point du conducteur électrique, la mise en place du dispositif de
15 repérage sur un tel conducteur électrique peut elle-même avantageusement se faire sur la partie courante de celui-ci, indépendamment d'un éventuel raccordement de ce conducteur électrique à un quelconque appareil ou appareillage.

Lorsque, comme cela est le cas préférentiel, la platine
20 est flexible, il suffit de la conformer momentanément en anse pour qu'il soit possible d'intervenir successivement sur l'une et l'autre des pattes en U.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à
25 titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif de repérage suivant l'invention ;

la figure 2 en est une vue partielle en plan, suivant
30 la flèche II de la figure 1 ;

les figures 3A, 3B, 3C sont des vues en perspective illustrant diverses phases de la mise en place d'un tel dispositif de repérage sur un conducteur électrique à repérer ;

la figure 4 est, avec un arrachement local, une vue en
35 perspective éclatée qui, de même type que celle de la figure 1, se rapporte à une variante de réalisation ;

la figure 5 est une vue partielle en perspective, qui, reprenant pour partie celle de la figure 1, se rapporte à une autre variante de réalisation.

5 Tel qu'illustré sur ces figures, il s'agit, globalement, de repérer localement un quelconque conducteur électrique 10.

Soit D1 le diamètre de celui-ci.

10 De manière connue en soi, il est rapporté, sur ce conducteur électrique 10, un dispositif de repérage 11 comportant, d'une part, une platine 12, qui, comme représenté, est destinée à recevoir un quelconque message d'identification 13, par exemple par simple impression, et, d'autre part, à chacune des extrémités de cette platine 12, des moyens de fixation 14, destinés à permettre de l'assujettir au conducteur
15 électrique 10.

En pratique, la platine 12 se réduit à une simple plaquette mince, de contour globalement quadrangulaire.

20 Suivant l'invention, pour l'une au moins des extrémités de cette platine 12, et, en pratique, pour chacune de celles-ci, les moyens de fixation 14 comportent une patte en U 15, qui, par l'une, 16, de ses ailes, se rattache à la platine 12, et dont la concavité est tournée vers celle-ci.

25 En pratique, pour chacune des extrémités de la platine 12, les moyens de fixation 14 se réduisent à une telle patte en U 15.

30 En pratique, également, les deux pattes en U 15 ainsi présentes aux extrémités de la platine 12 sont identiques l'une à l'autre, et sont orientées l'une et l'autre dans le même sens.

35 Leur partie médiane 18, qui est sensiblement plane, parallèlement à la platine 12, s'étend à un niveau inférieur à celui de cette platine 12.

En pratique, la distance D2 séparant ainsi de la platine 12 la partie médiane 18 des pattes en U 15 est au moins égale au diamètre D1 du conducteur électrique 10 à repérer, en étant préférentiellement légèrement supérieure à ce diamètre D1.

Préférentiellement, également, et tel que représenté, la partie médiane 18 des pattes en U 15 est décalée longitudinalement par rapport à l'extrémité transversale 19 correspondante de la platine 12.

5 Comme précédemment, la distance D3 séparant ainsi une patte en U 15 de l'extrémité transversale 19 correspondante de la platine 12 est au moins égale au diamètre D1 du conducteur électrique 10 à repérer, en étant préférentiellement légèrement supérieure à ce diamètre D1.

10 Pour se raccorder à la platine 12, l'aile 16 des pattes en U 15 comporte un prolongement 20.

Dans les formes de réalisation représentées, ce prolongement 20 a un bord qui s'étend en biais à compter de la partie médiane 18, et il se raccorde à la platine 12 le long d'un des bords longitudinaux 21 de celle-ci, le même pour l'une et l'autre des pattes en U 15.

Dans les formes de réalisation représentées, l'aile 16 des pattes en U 15 est sensiblement plane, perpendiculairement à la platine 12.

20 Dans la forme de réalisation plus particulièrement représentée sur les figures 1 à 4, l'autre aile 22 des pattes en U 15 est au contraire légèrement cintrée, suivant des génératrices parallèles aux bords longitudinaux 21 de la platine 12.

25 En pratique, la hauteur H2 de cette aile 22 est préférentiellement légèrement inférieure à celle H1 de l'aile 16.

Préférentiellement, enfin, et tel que représenté, les deux pattes en U 15 que comporte ainsi le dispositif de repérage 11 suivant l'invention sont l'une et l'autre d'un seul tenant avec la platine 12 à laquelle elle sont associées.

L'ensemble est par exemple réalisé en matière synthétique.

35 Du fait de l'absence de tout élément en contre dépouille, le moulage correspondant est particulièrement aisé.

Quoi qu'il en soit, du fait de sa minceur, la platine 12 est flexible, en étant en pratique élastiquement déformable,

et, notamment, elle peut être cintrée en anse, suivant des génératrices perpendiculaires à sa direction d'allongement, c'est-à-dire perpendiculaires à ses bords longitudinaux 21, et retrouver sa configuration initiale lorsqu'elle est relâchée.

5 Pour la mise en place, sur le conducteur électrique 10 à repérer, du dispositif de repérage 11 suivant l'invention, il peut par exemple être procédé comme suit.

10 Dans un premier temps, figure 3A, ce dispositif de repérage 11 est engagé latéralement sur le conducteur électrique 10, transversalement par rapport à celui-ci, suivant la flèche F1 de la figure 3A, à la faveur de l'espace existant entre l'une de ses pattes en U 15 et l'extrémité transversale 19 correspondante de sa platine 12.

15 Dans un deuxième temps, figure 3B, la platine 12 de ce dispositif de repérage 11 est cintrée, suivant la flèche F2 de la figure 3B, pour permettre de l'engager latéralement à son autre extrémité sur le conducteur électrique 10 à repérer, suivant la flèche F3 de la figure 3B, suivant un processus du même type que le précédent, et à la faveur de l'espace existant
20 entre son autre patte en U 15 et l'extrémité transversale 19 correspondante de sa platine 12.

La platine 12 est alors relâchée, et, revenant d'elle-même à sa configuration initiale, elle vient se plaquer contre le conducteur électrique 10, figure 3C.

25 Conjointement, chacune des pattes en U 15 s'engage alors transversalement sur le conducteur électrique 10.

Le dispositif de repérage 11 se verrouille ainsi de lui-même sur le conducteur électrique 10.

30 En effet, pour chacune des pattes en U 15 de ce dispositif de repérage 11, le conducteur électrique 10 se trouve pris sur 360° par quatre facettes disposées à 90° l'une par rapport à l'autre, à savoir, d'une part, les trois facettes que forme individuellement une telle patte en U 15 par sa partie médiane 18 et ses ailes 16, 22, et, d'autre part, la
35 facette que forme conjointement la platine 12 pour l'une et l'autre des pattes en U 15.

Si nécessaire, et tel que représenté à la figure 3C, il est procédé à une traction sur l'une des extrémités du dispositif de repérage 11 pour faciliter l'application de sa platine 12 contre le conducteur électrique 10.

5 Dans la variante de réalisation représentée sur la figure 4, il est associé, à la platine 12, pour la protection du message d'identification 13 qu'elle porte, un capot 23 amovible, qui, en forme générale de gaine borgne, est destiné à être engagé par son extrémité ouverte sur cette platine 12,
10 et qui, pour le passage, lors d'un tel engagement, de l'aile 16 par laquelle la patte en U 15 correspondante se rattache à cette platine 12, présente, longitudinalement, une fente 24.

Dans la variante de réalisation représentée sur la figure 5, la platine 12 du dispositif de repérage 11 suivant
15 l'invention comporte, à l'une au moins de ses extrémités transversales, et, en pratique, à chacune de celles-ci, un bord tombé 25 dont la tranche forme des dents 26, pour en affermir la position sur le conducteur électrique 10 à repérer.

Dans le même but, la partie médiane 18 de l'une au
20 moins des pattes en U 15, et en pratique celle de chacune de celles-ci, comporte au moins un prolongement 27, et celui-ci est cintré, avec sa convexité tournée du côté de la platine 12, de manière à venir s'appliquer sur le conducteur électrique 10.

Dans la forme de réalisation représentée, seul un tel
25 prolongement 27 est prévu, et il s'étend en porte-à-faux à compter de la partie médiane 18, du côté de celle-ci opposé à la platine 12.

Par ailleurs, à la partie médiane 18 de l'une au moins
des pattes en U 15, et, en pratique, à celle de chacune de
30 celles-ci, peuvent également être associés des crans 28.

Dans la forme de réalisation représentée, ces crans 28 affectent tant une telle partie médiane 18 que le prolongement 27 que comporte celle-ci, et il s'agit de crans qui s'étendent transversalement par rapport à la platine 12.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas aux formes de réalisation décrites et représentées, mais englobe toute variante d'exécution et/ou de combinaison de leurs divers éléments.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de repérage pour conducteur électrique, du genre comportant une platine (12), qui est destinée à recevoir un message d'identification (13), et, à chacune des
5 extrémités de cette platine (12), des moyens de fixation (14) destinés à permettre de l'assujettir à un conducteur électrique (10) à repérer, caractérisé en ce que, pour l'une au moins des extrémités de la platine (12), les moyens de fixation (14) comportent une patte en U (15), qui, par l'une (16) de ses
10 ailes, se rattache à la platine (12), et dont la concavité est tournée vers celle-ci.

2. Dispositif de repérage suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la partie médiane (18) de la patte en U (15) s'étend à un niveau inférieur à celui de la platine (12).

15 3. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, caractérisé en ce que la partie médiane (18) de la patte en U (15) est décalée longitudinalement par rapport à l'extrémité transversale (19) correspondante de la platine (12).

20 4. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la partie médiane (18) de la patte en U (15) est sensiblement plane, parallèlement à la platine (12).

25 5. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la partie médiane (18) de la patte en U (15) comporte au moins un prolongement (27).

30 6. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que, à la partie médiane (18) de la patte en U (15), sont associés des crans (28).

7. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la patte en U (15) est d'un seul tenant avec la platine (12).

35 8. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il y a une patte en U (15) à chacune des extrémités de la platine (12) le long d'un

même bord longitudinal (21) de celle-ci.

9. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que, à l'une au moins de ses extrémités transversales (19), la platine (12) comporte
5 un bord tombé (25) dont la tranche forme des dents (26).

10. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que, à la platine (12), est associé un capot (23) amovible, qui, en forme générale de gaine borgne, présente longitudinalement une fente (24) pour
10 le passage de l'aile (16) par laquelle une patte en U (15) se rattache à la platine (12).

11. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que sa platine (12) est flexible.

FIG. 1

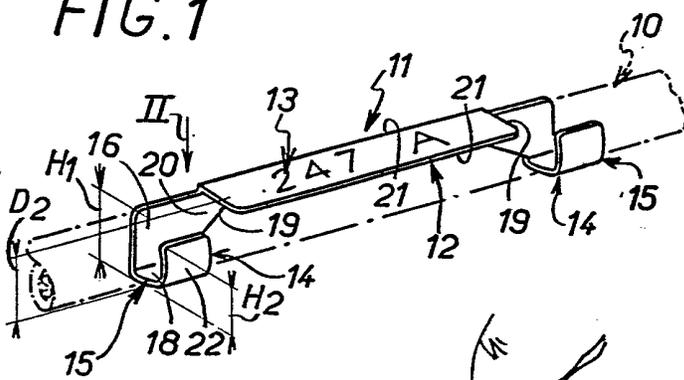


FIG. 2

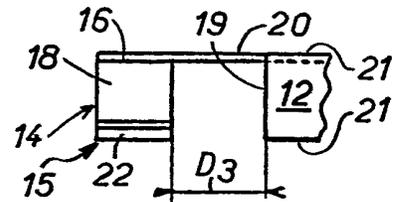


FIG. 3A

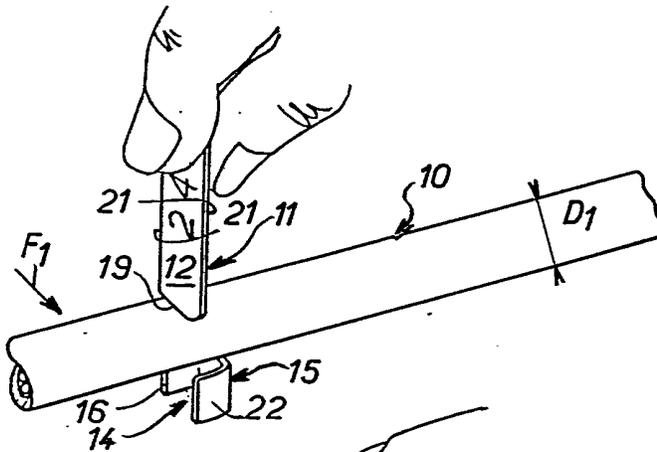


FIG. 3B

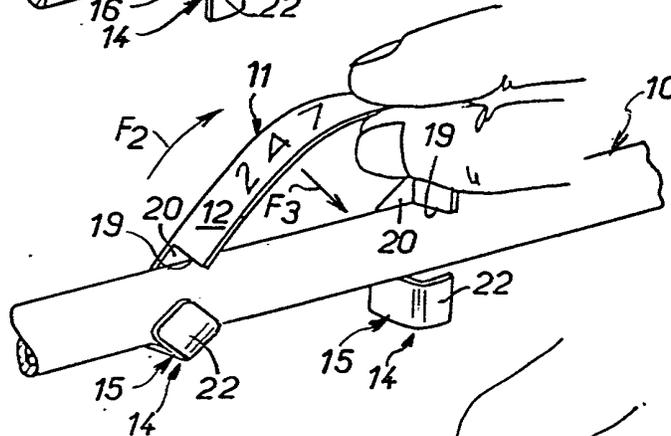


FIG. 3C

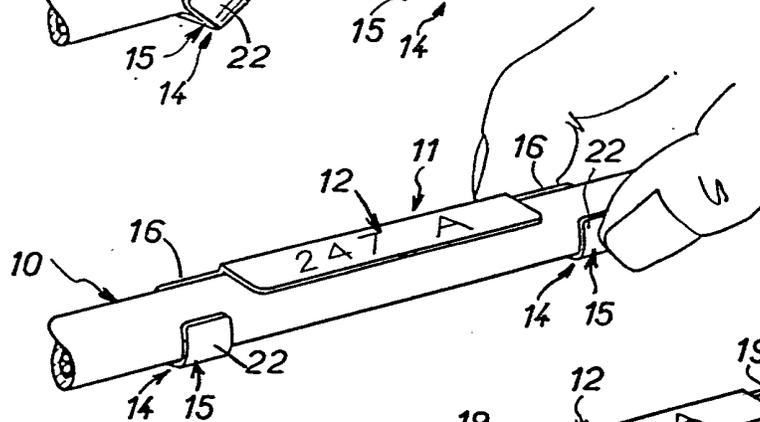


FIG. 4

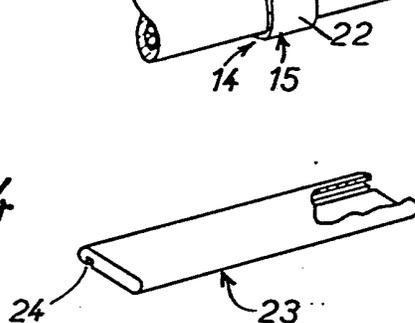
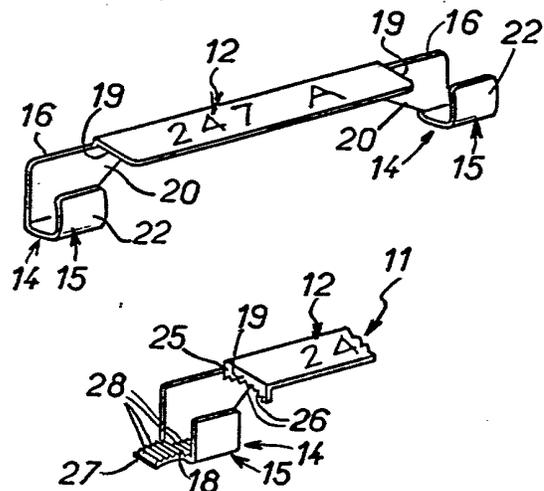


FIG. 5



INSTITUT NATIONAL

de la

PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

PRELIMINAIRE

FA 485943

FR 9304816

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y A	US-A-3 068 600 (BLANCHET) * colonne 2, ligne 16 - ligne 26; figures 6,7 *	1,2 7,8
Y A	FR-A-873 434 (RENAULT) * abrégé; figures 1-11 *	1,2 9
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
		H01B G09F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
10 Décembre 1993		Demolder, J
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

2

EPO FORM 1503 03.82 (F04C13)